
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**Chargeant Madame Marie-Elise GBEDO
Ministre du Commerce de l'Artisanat et
du Tourisme, de l'Intérim de Monsieur
Christian Enock LAGNIDE Ministre de
la Jeunesse, des Sports et des Loisirs
pour compter du 07 Août 1998 .**

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

- Vu : la loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin;
Vu : la proclamation le 1er Août 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996;
Vu : le Décret N° 98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement;

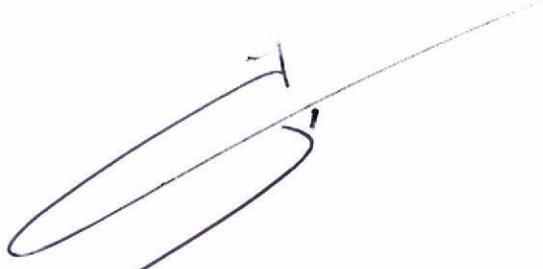
DECRETE

Article 1 : Pour compter du 07 au 16 Août 1998, Madame Marie - Elise GBEDO, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, est chargée d'assurer l'intérim du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, pendant l'absence de Monsieur Christian Enock LAGNIDE.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 7 Août 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR : 6 - AN : 4 - CS : 2 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - SGG : 4 -
Autres Ministères : 16 - Départements : 6 - JORB : 1